



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 3 avril 2018

Note à l'attention de
Madame la Présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Conditions de travail des agents travaillant en extérieur par forte chaleur

Les représentants du personnel du syndicat FO ont interrogé les agences territoriales routières, la DEVI, le PIM, les Médiathèques départementales, les Ateliers départementaux, afin de connaître les conditions de travail des agents effectuant des missions en extérieur, notamment par forte chaleur.

Globalement, il en ressort qu'il existe des disparités d'organisation entre chaque service. La majorité d'entre eux ne s'organisent pas en amont pour approvisionner les agents en eau lors de forte chaleur, et attendent la dernière minute quand le plan canicule est déclaré. Pour certains services, aucune disposition n'est prévue.

En période de forte chaleur, l'INRS préconise pour l'employeur un certains nombres de règles à respecter, afin d'adapter son organisation en conséquence tels que :

- un rythme plus adapté
- des efforts mesurés (limiter le travail physique, utiliser des aides mécaniques etc.)
- des conditions par chaleur « modérée » (installation de sources d'eau potable et fraîche à proximité des postes de travail, prévoir des aires de repos climatisés ou des zones d'ombre, limitation du temps d'exposition du salarié au soleil etc.)

L'INRS, comme la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne par sa note de juin 2017, donnent également de nombreux conseils pour le salarié tels que :

- prendre de bonnes habitudes (boire régulièrement, vêtements adaptés, etc.)
- concilier « effort » et « réconfort »
- surveiller l'hygiène de vie
- santé et signes d'alerte.

Lors de l'enquête, il a été relevé que les conditions mêmes de travail par l'aménagement des horaires, le report ou l'adaptation de certaines tâches, le rythme de travail etc. sont peu mis en place par les chefs de service.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Devant les nombreuses inégalités en terme d'approvisionnement en eau ainsi que l'organisation du travail, les représentants du personnel FO vous propose de bien vouloir saisir vos services afin :

- **que la collectivité commande pour l'ensemble des services concernés de l'eau en quantité suffisante (3 litres/jour/personne), pour toute la période de forte chaleur**
- **que la collectivité approvisionne chacun des services ayant des agents travaillant en extérieur**
- **diffuse une note aux services concernés demandant l'application de l'aménagement des horaires de travail, du rythme, des fréquences de pause etc. aux agents travaillant en extérieur, tel que le préconise l'INRS, et de veiller à ce que le salarié puisse préserver sa santé (cf. préconisation de l'INRS à entreprendre pour le salarié).**

Il conviendrait que ces directives débutent, **à minima, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre**, et ce en fonction de la météorologie.

Pour le Syndicat FO
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr